

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 6 septembre à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, David AMIEUX, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Valérie LANDRY BUCH

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

OBJET

**Convention partenariat
Tour du Pays des
Aiguilles d'Arves**

40/2023

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards, La Grave, Villar d'Arène, la Communauté de communes Maurienne Galibier et Montricher-Albanne ont le projet, dans le cadre de leurs compétences respectives, de conclure une convention de partenariat visant à conduire la réalisation du projet de randonnée pédestre du Tour du Pays des Aiguilles d'Arves.

Une réunion d'information et de présentation du projet d'itinéraire a eu lieu le 31 juillet 2019 en présence des élus et des techniciens des collectivités publiques concernées par le tracé. Cette rencontre a permis aux élus de valider la mise en place d'un diagnostic sur le tracé et les hébergements.

Ce diagnostic a été réalisé en septembre 2019 par trois accompagnateurs en montagne et les équipes techniques de la CCMG et du SIVAV. Ce travail a permis d'identifier un tracé, d'inventorier le mobilier et le balisage en place et manquant, de recenser les travaux à réaliser, de tester les hébergements et d'estimer la pertinence technique et pratique du projet du Tour du Pays des Aiguilles d'Arves. Les conclusions du diagnostic ont été présentées aux différentes collectivités le 18 décembre 2019.

Plusieurs réunions de concertation ont été menées par le SIVAV avec les différentes collectivités concernées entre les mois de janvier 2020 et mai 2023 afin d'établir les conditions de collaboration telles que décrites dans la présente convention de partenariat.

Le projet de convention de partenariat est annexé à la délibération.

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat pour le Tour du Pays des Aiguilles d'Arves,

Vu l'avis favorable des délégués des collectivités concernées, en date du 4 mai 2023,

Considérant l'importance d'un tel projet à l'échelle des territoires concernés, notamment sur la partie touristique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

APPROUVE la convention de partenariat établie entre le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards, la Communauté de communes Maurienne Galibier et les communes de La Grave, Villar d'Arène, et Montricher-Albanne concernant le Tour du Pays des Aiguilles d'Arves,

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230906-402023-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tous les documents y faisant référence,

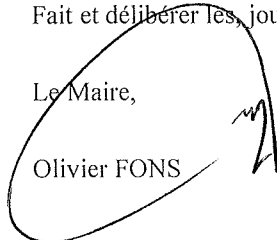
AUTORISE Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, des avenants à la convention,

DIT que le montant de la dépense correspondante sera inscrit au budget. .

Fait et délibéré les, jours mois et an sus-dit

Le Maire,

Olivier FONS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OF', is written over the printed name 'Olivier FONS'. The signature is enclosed within a hand-drawn oval shape.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230906-402023-DE